

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 juillet 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Présents** : 11

**Votants** : 15

**Présents** : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; BARDY Daniel ; BADUEL Patrick ; MARCENAC Cécile ; MURAT Frédéric ; RAYNAL Géraud ; DELOM Florence.

**Absents** : GALERY Jacques (procuration à Cécile CHEVALIER) ; LEGOUT Cécile (procuration à Patricia BENITO) ; PORTERO Séverine (procuration à Janine TEISSEDRE) ; BOUTONNET Sabine (procuration à Jean-Luc DONEYS) ; PENA-AUBERT Christelle ; VABRE Fabien.

L'an deux-mille vingt-deux, le 11 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 07 juillet 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**N° 2022-052 – Délégation du Conseil municipal au Maire**

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale il est proposé au Conseil municipal pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire la charge :

- d'exercer, au nom de la commune, en application du 15° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

- de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code.

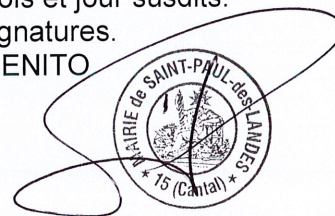
**Après délibération, la proposition est approuvée par 15 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 12/07/2022 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 12/07/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER